



SwissLife

*Fondation collective
Swiss Life
Invest*

Rapport de gestion 2019

Sommaire

| | |
|----|---|
| 3 | Rapport annuel de la gérance |
| 5 | Informations sur le marché |
| 7 | Evolution des marchés financiers |
| 11 | Bilan |
| 13 | Compte d'exploitation |
| 16 | Annexe aux comptes annuels 2019 |
| 16 | I Bases et organisation |
| 18 | II Membres actifs et bénéficiaires de rentes |
| 18 | III Mode de réalisation du but |
| 18 | IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence |
| 19 | V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture |
| 21 | VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements |
| 23 | VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation |
| 23 | VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance |
| 23 | IX Autres informations relatives à la situation financière |
| 24 | X Evénements survenus après la clôture du bilan |
| 25 | Rapport de l'organe de révision |
| 27 | Mentions obligatoires |

Rapport annuel de la gérance

Le conseil de fondation

Durant l'exercice de référence, le conseil de fondation a connu un changement dans sa composition, puisque Ueli Winzenried et Daniel Wild l'ont quitté. Nous profitons de l'occasion pour les remercier de leur précieuse collaboration. Nous nous réjouissons également d'accueillir Alexander Kott et Michael Wenger à leur succession au conseil de fondation.

Outre le changement au sein du conseil de fondation, ses réunions ordinaires et sa manifestation ont occupé une place centrale. C'est le 28 mai 2019 que la première réunion ordinaire s'est tenue, et que le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2018 ont été approuvés. Lors de sa deuxième réunion ordinaire du 13 novembre 2019, l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) a été approuvée, tout comme le rapport sur l'environnement de contrôle.

La manifestation annuelle du conseil de fondation a pour sa part eu lieu le 4 septembre 2019. Les membres du conseil de fondation ont non seulement eu la possibilité de s'entretenir personnellement avec des représentants de l'autorité de surveillance compétente, mais ils ont également pu approfondir leurs connaissances en matière de prévoyance professionnelle par le biais d'exposés spécialisés passionnants.

Le contexte légal en 2019

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire notamment, le contexte légal est en pleine phase de mutation. Après le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse (PV 2020) en septembre 2017, le Conseil fédéral a décidé de réformer le deuxième pilier séparément du premier. Sur invitation du Conseil fédéral, un dialogue a donc été amorcé avec les partenaires sociaux au printemps 2018, afin de discuter des préoccupations de ces derniers et d'élaborer une proposition commune de réforme de la LPP.

Ce dialogue a débouché sur le *compromis des partenaires sociaux sur la LPP*, qui a été présenté au Conseil fédéral en juillet 2019 par l'Union syndicale suisse (USS), l'Union patronale suisse (UPS) et Travail.Suisse.

Le Conseil fédéral a ensuite lancé une procédure de consultation sur la proposition à la mi-décembre 2019, tout en se réservant le droit de procéder à des adaptations une fois cette procédure terminée. Le sujet devrait être l'un des objets examinés par le Parlement en 2020. Dans l'intérêt de ses clients, Swiss Life continue de s'engager en faveur d'une stabilisation rapide, ciblée et durable du deuxième pilier.

Le contexte économique

Afin d'atténuer les risques politiques et de stimuler la faible reprise, les banques centrales ont normalisé leur politique monétaire en 2019. Le différend commercial entre la Chine et les Etats-Unis s'était aggravé au cours du premier semestre. Ce n'est que vers la fin de l'année que de la reprise des négociations, jusqu'alors dans l'impasse, a de nouveau semblé en bonne voie. Après David Cameron, qui avait lancé le référendum sur l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'UE en 2016, c'est un autre premier ministre britannique qui a dû quitter son poste suite au Brexit, puisque Theresa May a été remplacée par Boris Johnson. Les conservateurs ont remporté les nou-

velles élections à la fin de l'année. Toutefois, les négociations sur les futures relations avec l'UE ne sont pas encore terminées. Toutes les classes d'actifs ont bénéficié de la politique monétaire encore plus expansionniste. L'année 2019 a été particulièrement fructueuse pour les marchés boursiers. L'exercice sous revue s'est achevé sur une performance comprise entre 1,2% et 9,2% pour les groupes de placement en obligations.

Marche des affaires

La popularité des «plans 1e», c'est-à-dire des solutions de prévoyance dans le cadre desquelles les assurés peuvent librement choisir la stratégie de placement pour les éléments de salaire supérieurs à 127 980 francs (valeur limite en 2019), se reflète aussi dans les bons chiffres de croissance de la fondation: durant l'exercice de référence, elle a pu élargir son portefeuille d'environ deux tiers.

Le grand intérêt pour cette forme de prévoyance intéressante illustre le besoin croissant des entreprises et des assurés de pouvoir prendre librement les décisions de placement concernant leurs avoirs de vieillesse. Cette prévoyance propose d'intéressantes options liées à un potentiel de rendement supplémentaire pour le placement des différents capitaux de prévoyance.

L'ajout aux possibilités de placement du groupe «LPP-Mix 75» est en outre réjouissant. La nouvelle stratégie de placement complète les véhicules LPP-Mix en place et comporte une part d'actions de 75%. Elle s'adresse donc avant tout aux assurés disposant d'un horizon de placement à long terme et affichant une propension au risque élevée. Grâce à cet ajout, les assurés disposent d'une offre complète leur permettant de placer leur fortune de prévoyance en fonction de leurs besoins.



Werner Schneider
Président du conseil de fondation



Ivy Klein
Pour la gérante (Swiss Life SA)



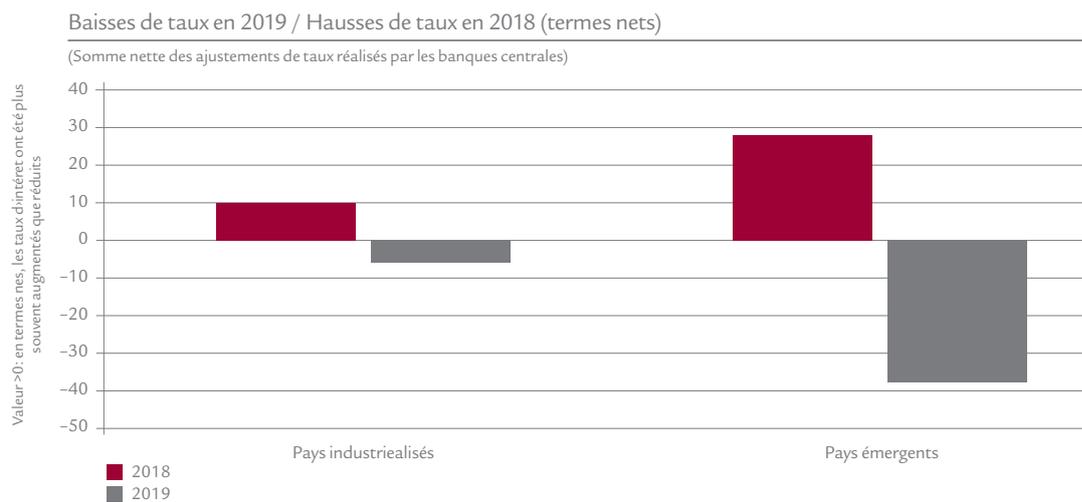
Informations sur le marché

Contexte économique

En 2019, les banques centrales ont été prises au dépourvu. Afin d'atténuer les risques politiques et de soutenir une reprise anémique, elles ont opéré un revirement dans la normalisation de leur politique monétaire. A peine les marchés boursiers avaient-ils entamé l'année en fanfare que les économistes du monde entier ont revu leurs perspectives de croissance à la baisse. La Fed a supprimé deux hausses de taux, et la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé début juin qu'elle maintiendrait la politique de taux négatifs au moins jusqu'à la mi-2020. En juillet, la Fed a abaissé ses taux directeurs. Pour les investisseurs, ce nouvel assouplissement de la politique monétaire a eu un effet stabilisant dans un contexte mondial de plus en plus sombre, marqué par la rupture de la trêve de trois mois entre Washington et Pékin conclue fin 2018 et l'annonce fin mai de la démission de Theresa May. Un mois après son entrée en fonction, son successeur, Boris Johnson, a demandé la suspension du parlement pendant quatre semaines. Une décision qui lui a coûté la majorité à la chambre basse. L'été a aussi vu éclater une crise politique en Italie. Après que la Ligue, parti populiste de droite, a dissous la coalition formée avec le Mouvement 5 étoiles, ce dernier a dans la foulée fait alliance avec la gauche démocrate. Pendant ce temps, le différend sino-américain frôlait la guerre commerciale. Les craintes de récession se sont vite répandues aux Etats-Unis: dans les statistiques de recherche de Google, le terme «récession» n'était plus apparu aussi souvent que depuis l'éclatement de la crise financière de 2008. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine s'est vue contrainte d'abaisser à nouveau son taux directeur début septembre. Quelques jours plus tard à Francfort, la BCE a fait de même, tout en annonçant un nouveau programme de rachat de titres.

Dans le conflit commercial, il aura fallu attendre le dernier trimestre et la non-exécution des menaces pour déceler une propension croissante au compromis: Washington et Pékin œuvrent à un accord partiel pour sortir de l'impasse les négociations sur un conflit qui dure depuis plus de 17 mois. Aux Etats-Unis, le moral des consommateurs s'est amélioré et le nombre d'employés a augmenté plus rapidement que prévu en novembre. L'indice des directeurs d'achat ISM reste toutefois en repli depuis quatre mois. Les incertitudes liées au commerce commercial ont continué d'inquiéter les entreprises américaines. Dans le secteur industriel européen, les indices des directeurs d'achat PMI se sont maintenus en-dessous de la barre des 50 points, se stabilisant toutefois au dernier trimestre grâce à de meilleurs carnets de commandes. En Allemagne, en Italie et en Espagne, la production industrielle a baissé en octobre, passant même en-dessous des valeurs trimestrielles de 2014 en Allemagne. Dans les plus grands pays européens, la récession technique – au moins deux trimestres consécutifs de croissance négative du PIB – n'a été évitée que grâce à une forte consommation privée et publique. Sans grande surprise, la nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a maintenu le cap de son prédécesseur Mario Draghi, laissant en vigueur les rachats de titres et les taux négatifs. Les banques centrales des pays émergents ne s'étaient elles non plus pas montrées aussi expansionnistes depuis la crise financière. En Chine, la conjoncture s'est nettement ralentie en octobre.

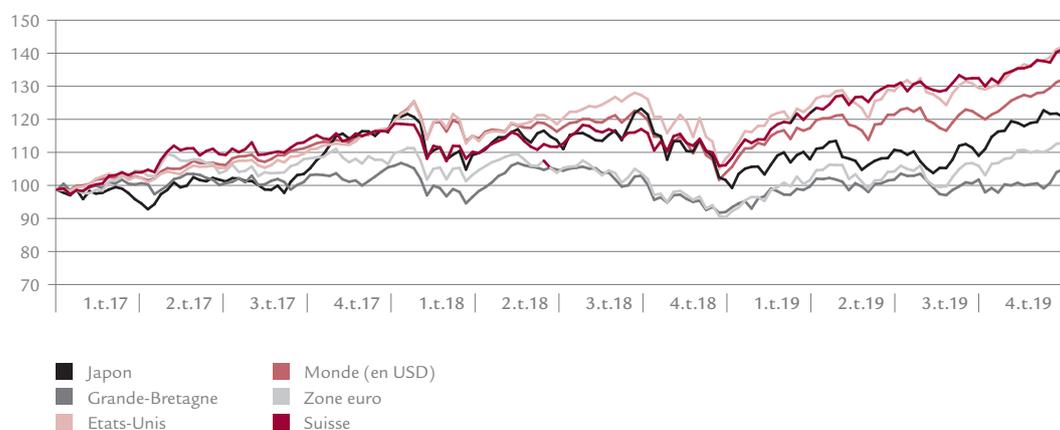
L'année s'achève sur un nouveau chapitre du Brexit: en décidant fin octobre de nouvelles élections, le premier ministre Boris Johnson a tenté un nouveau coup de poker – avec succès cette fois: l'«année perdue» de la Grande-Bretagne s'est terminée par une écrasante victoire des conservateurs lors des dernières élections en décembre. La sortie de l'UE au 31 janvier semble donc définitive.



Evolution des marchés financiers

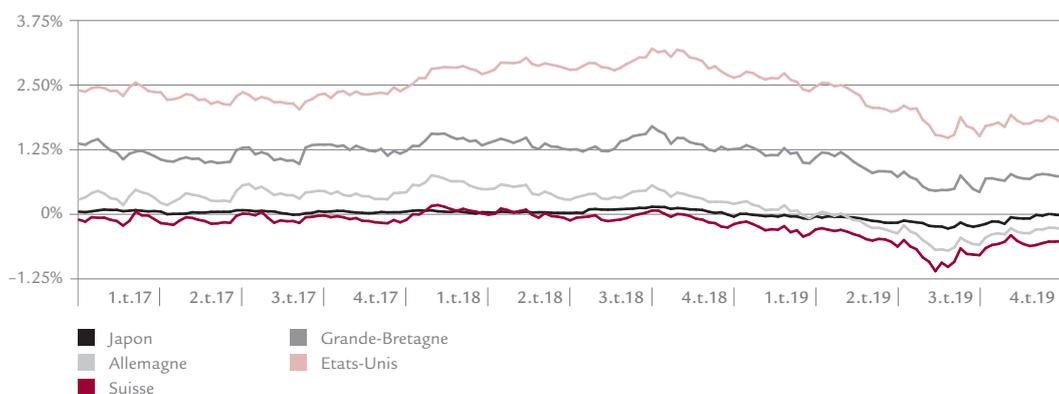
Actions

Après des corrections fin 2018, les bourses ont connu un début fulgurant en 2019. La correction de mars consécutive aux données conjoncturelles américaines décevantes a été de courte durée, tout comme le refroidissement suite à l'escalade du différend commercial en avril. Les baisses de taux de la banque centrale américaine et, plus tard, de la Banque centrale européenne ont donné un nouvel élan aux bourses durant l'été, le DAX étant à la traîne en raison du ralentissement conjoncturel allemand. Certaines places financières de pays émergents sont tombées en terrain négatif. Avec +31%, le S&P 500 a clôturé l'année à son plus haut niveau historique. Fin décembre, le SMI est ressorti en hausse de 26%.



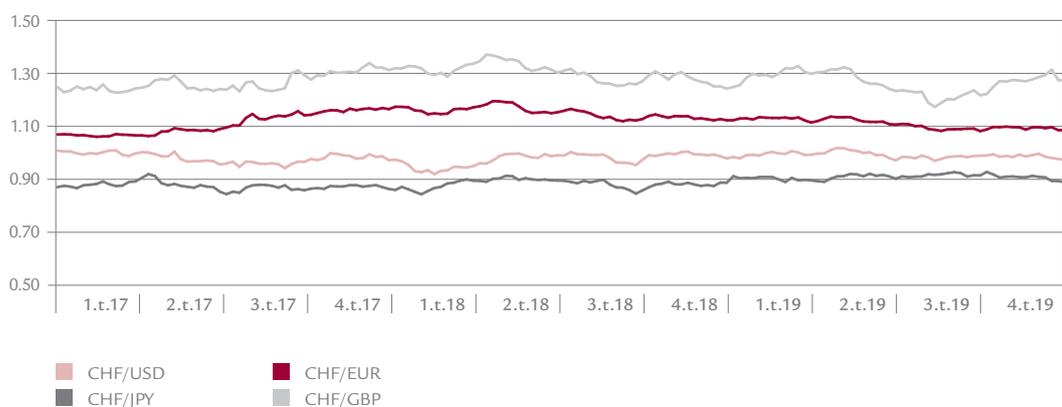
Taux d'intérêt

Déjà début 2019, il n'y avait pas trace de la moindre tentative de revirement des taux à long terme. Après une courte embellie, les rendements ont reculé en mai dans un contexte de tensions commerciales, puis de nouveau en juin suite aux réunions de la BCE et de la Fed. Les taux des emprunts d'Etat allemands et suisses ont chuté et les titres autrichiens ont affiché pour la première fois un rendement négatif. A la mi-août, les rendements ont certes connu une brève hausse, mais ils ont de nouveau reculé dès la mi-septembre en raison de données économiques décevantes. Au niveau mondial, les banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs 44 fois au total en termes nets, alors qu'elles les avaient relevés 38 fois en 2018. La nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a poursuivi la politique expansive de Mario Draghi.



Devises

Début 2019, les monnaies jugées sûres se sont à nouveau dépréciées grâce à un retour de l'appétit pour le risque. L'inversion de la courbe américaine des taux a toutefois alimenté les craintes de récession, faisant grimper le franc et le yen. En juin, l'euro est tombé à son plus bas face au franc depuis août 2017. La livre a rebondi en juillet, après que le parlement a interdit toute sortie de l'UE sans accord. Elle a subi tous les rebondissements de la saga Brexit. Ces fluctuations se sont soldées par une forte performance en fin d'année. Le dollar s'est déprécié au quatrième trimestre.



Perspectives

Le passage à la nouvelle année n'a écarté aucun des grands risques politiques, au contraire: de nouvelles élections en Italie pourraient relancer le différend avec l'UE concernant le budget. Outre-Manche, malgré la victoire électorale du premier ministre Boris Johnson, le Brexit n'a pas encore eu lieu. Les négociations de sortie complexes peuvent durer des mois, leur issue reste incertaine. Entretemps, la campagne électorale américaine devrait se faire sentir dès novembre 2020, retardant notamment un règlement définitif du différend commercial. Dans ce contexte et compte tenu de la persistance d'une inflation faible et d'une dynamique de croissance peu convaincante, aucune des principales banques centrales ne devrait augmenter ses taux directeurs en 2020. Aux Etats-Unis, les hausses de taux pendant une année électorale sont de toute façon taboues. Nous tablons sur une croissance économique américaine de 1,7% au total en 2020. En Europe, la demande intérieure et la faiblesse des taux d'intérêt continueront de soutenir la conjoncture. Globalement, nous prévoyons une croissance du PIB de 0,9% pour 2020. D'après le nouvel indicateur du climat conjoncturel du SECO, la Suisse s'est trouvée en récession au dernier trimestre 2019. Toutefois, les grands événements sportifs mondiaux devraient enjoliver les comptes de l'économie nationale, raison pour laquelle nous tablons sur une croissance de 1,3% en 2020. Contrairement aux trois dernières phases de reprise, les pays émergents ne sont plus la locomotive de l'économie mondiale. L'économie chinoise croît aussi lentement qu'en 1990, la croissance de l'Inde a été divisée par deux par rapport à 2018 et les troubles politiques perdurent en Amérique latine.

Suisse: Indicateur du climat conjoncturel du SECO



Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

| | Annexe | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|--------|-------------------|------------|
| ACTIFS | | | |
| Liquidités | | 7 743 036 | 8 308 272 |
| Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations) | | 3 176 501 | 1 727 194 |
| Créances envers Swiss Life SA | | - | 1 416 |
| TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS | | 10 919 538 | 10 036 882 |
| Titres | VI.2 | 83 079 307 | 53 367 719 |
| TOTAL TITRES | | 83 079 307 | 53 367 719 |
| Comptes de régularisation – actif | | 60 345 | - |
| TOTAL PLACEMENTS | | 94 059 189 | 63 404 601 |
| TOTAL ACTIFS | | 94 059 189 | 63 404 601 |

Bilan au 31 décembre

En CHF

| | Annexe | 31.12.2019 | 31.12.2018 |
|---|--------|-------------------|-------------------|
| PASSIFS | | | |
| Engagements envers des assurances | | 847 445 | 3 994 435 |
| Autres engagements | | 6 703 | - |
| TOTAL ENGAGEMENTS | | 854 147 | 3 994 435 |
| Compte de régularisation – passif | | 12 833 | 341 |
| TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF | | 12 833 | 341 |
| Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance | VI.6 | 1 264 171 | 877 634 |
| TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | | 1 264 171 | 877 634 |
| Capitaux de prévoyance de assurés actifs | | 91 296 999 | 57 930 923 |
| TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | | 91 296 999 | 57 930 923 |
| Fonds libres des oeuvres de prévoyance | V.5 | 582 645 | 560 000 |
| TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE | | 582 645 | 560 000 |
| Capital de la fondation | | 41 269 | 80 346 |
| Excédent des produits / Excédent des charges | | 7 125 | -39 077 |
| TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-) | | 48 394 | 41 269 |
| TOTAL PASSIFS | | 94 059 189 | 63 404 601 |

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 2019 | 2018 |
|--|--------|--------------------|--------------------|
| COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES | | | |
| Cotisations Salariés | | 5 010 156 | 2 479 491 |
| Cotisations Employeur | | 12 429 148 | 7 408 602 |
| TOTAL COTISATIONS | | 17 439 304 | 9 888 092 |
| Utilisation de réserves de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations | | -233 681 | -143 580 |
| Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations | | -11 000 | - |
| Versements uniques et rachats | | 15 467 713 | 5 584 762 |
| Contribution de l'employeur aux fonds libres | | - | - |
| Versements aux réserves de cotisations de l'employeur | VI.6 | 620 218 | 934 874 |
| TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES | | 33 282 554 | 16 264 148 |
| PRESTATIONS D'ENTRÉE | | | |
| Versements de libre passage | | 10 187 364 | 37 384 638 |
| Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat | V.5 | 613 178 | 560 000 |
| Remboursements des versements anticipés EPL/divorce | | 160 400 | - |
| TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE | | 10 960 941 | 37 944 638 |
| TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE | | 44 243 496 | 54 208 786 |
| PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | | | |
| Prestations en capital en cas de retraite | | -337 496 | -3 267 668 |
| TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | | -337 496 | -3 267 668 |
| PRESTATIONS DE SORTIE | | | |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | | -14 928 378 | -4 999 165 |
| Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats | | -259 954 | -6 990 371 |
| Versements anticipés pour EPL/divorce | | -159 717 | -188 000 |
| Report de fonds libres en cas de dissolution de contrats | | -579 533 | - |
| Report de réserves de cotisations de l'employeur en cas de dissolution de contrats | | - | - |
| TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE | | -15 927 581 | -12 177 537 |
| TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS | | -16 265 077 | -15 445 205 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 2019 | 2018 |
|---|--------|--------------------|--------------------|
| DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS | | | |
| Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs | | 57 930 923 | 28 642 815 |
| Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs | | -91 297 000 | -57 930 923 |
| Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance | | 590 533 | - |
| Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance | V.5 | -613 178 | -555 176 |
| Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur | | 233 681 | 143 580 |
| Constitution de réserves de cotisations de l'employeur | VI.6 | -620 218 | -934 874 |
| TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX | | -33 775 259 | -30 634 577 |
| PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE | | | |
| Excédent de Swiss Life SA | | 221 036 | 90 046 |
| Prestations d'assurance | | 2 369 833 | 5 226 748 |
| TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE | | 2 590 869 | 5 316 794 |
| CHARGES D'ASSURANCE | | | |
| Prime d'épargne à Swiss Life SA | | -579 962 | -479 949 |
| Prime de risque | | -1 718 762 | -826 123 |
| Prime pour frais de gestion | VII.2 | -144 353 | -80 648 |
| Cotisation au Fonds de garantie | | -5 101 | -3 950 |
| Versements LPP à Swiss Life SA | | -345 929 | -10 190 013 |
| Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA | | -150 000 | - |
| Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA | | - | -2 186 |
| Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA | | -61 461 | -50 602 |
| TOTAL CHARGES D'ASSURANCE | | -3 005 567 | -11 633 472 |
| RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE | VII.1 | -6 211 538 | 1 812 326 |
| (Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance) | | | |
| PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS | | | |
| Résultat des intérêts | | -26 912 | -28 595 |
| PRODUITS DES TITRES | | | |
| Produits des titres | | 6 926 338 | -1 363 645 |
| TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE | | 6 899 426 | -1 392 240 |

Compte d'exploitation

En CHF

| | Annexe | 2019 | 2018 |
|--|--------|------------------|------------|
| CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS | VI.5 | -490 328 | -295 120 |
| TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS | | 6 409 098 | -1 687 360 |
| AUTRES PRODUITS | | | |
| Produits de prestations de service fournies EPL, commissions | | 88 507 | 3 823 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS | | 88 507 | 3 823 |
| AUTRES CHARGES | | | |
| Autres charges | | -32 320 | - |
| TOTAL AUTRES CHARGES | | -32 320 | - |
| CHARGES ADMINISTRATIVES | | | |
| Charges administratives | | -246 621 | -167 866 |
| TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES | | -278 942 | -167 866 |
| RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS | | -190 435 | -164 043 |
| - EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+ | | 7 125 | -39 077 |

Annexe aux comptes annuels 2019

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest est une institution de prévoyance non enregistrée dont le but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

I.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

Les activités de la fondation s'étendent à l'ensemble de la Suisse. La Fondation collective Swiss Life Invest est non enregistrée si l'on s'en réfère aux dispositions de la LPP (registre n° ZH 670).

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée juridiquement en tant que fondation par acte authentique le 1^{er} décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans un règlement spécifique séparé. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

| Règlements de la fondation | Valable à compter du: |
|---|-----------------------|
| Acte de fondation | 01.12.2011 |
| Règlement de placements | 01.06.2019 |
| Règlement d'organisation | 01.04.2015 |
| Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation | 01.04.2015 |
| Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves | 01.01.2018 |
| <hr/> | |
| Règlement de la prévoyance | Valable à compter du: |
| Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation | Début du contrat |
| Dispositions concernant la liquidation partielle | 18.11.2015 |
| Règlement relatif aux frais | 01.01.2016 |
| Règlement de prévoyance | 01.01.2019 |

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les membres du conseil de fondation signent collectivement à deux. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Werner Schneider, Harting SA, Bâle, président

Patrick Hagen, Inventx AG, Coire

Représentants des employeurs

Daniel Wild, RobecoSAM SA, Zurich (jusqu'au 30 avril 2019)

Alexander Kott, K2S Bauingenieure AG, Wallisellen, vice-président (à partir du 1^{er} mai 2019)

Michael Wenger, Wenger Automation & Engineering AG, Winterthour

Durée du mandat

du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

Siège de la fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Libera SA, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2019, 151 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 91 l'année précédente), 63 contrats ayant été conclus et trois dissous au cours de l'exercice de référence.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

| | 2019 | 2018 |
|---|------------|------------|
| NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01. | 492 | 314 |
| Augmentation | 498 | 288 |
| Diminution | -131 | -110 |
| ETAT AU 31.12. | 859 | 492 |

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

La fondation a réassuré les risques actuariels auprès de Swiss Life SA.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA.

V.2 Evolution du capital de prévoyance

en CHF

| | 2019 | 2018 |
|--|--------------------|--------------------|
| ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01. | 57 930 923 | 28 642 815 |
| Cotisations d'épargne | 14 933 960 | 8 096 253 |
| Versements uniques et rachats des salariés | 15 317 713 | 5 584 762 |
| Versements de libre passage | 9 841 434 | 27 194 625 |
| Remboursements des versements anticipés EPL | 160 400 | - |
| Résultat net des titres | 6 435 994 | - |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 46 689 501 | 40 875 640 |
| Prestations de libre passage en cas de départ | -13 118 078 | -10 035 587 |
| Prestations en capital en cas de retraite | -45 630 | - |
| Versements anticipés EPL | -159 717 | -188 000 |
| Résultat net des titres | - | -1 363 945 |
| TOTAL DIMINUTIONS | -13 323 425 | -11 587 532 |
| ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12. | 91 296 999 | 57 930 923 |

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

| | 2019 | 2018 |
|---|------------------|------------------|
| RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01. | 9 260 917 | 3 886 054 |
| Augmentation | 557 390 | 5 516 572 |
| Diminution | -3 844 315 | -141 708 |
| ETAT AU 31.12. | 5 973 992 | 9 260 917 |

V.4 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

V.5 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

| | 2019 | 2018 |
|---|-----------------|----------------|
| ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01. | 560 000 | 4 824 |
| Augmentation par reprise de contrat | 613 178 | 560 000 |
| TOTAL AUGMENTATION | 613 178 | 560 000 |
| Utilisation pour paiement de cotisations | -11 000 | - |
| Utilisation pour la dissolution de contrat | -579 533 | - |
| Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse | - | -4 824 |
| TOTAL DIMINUTIONS | -590 533 | -4 824 |
| ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12. | 582 645 | 560 000 |

V.6 Degré de couverture

En CHF

| | 2019 | 2018 |
|---|-------------------|-------------------|
| VALEURS COMPTABLES | | |
| Actifs inscrits au bilan au 31.12. | 94 059 189 | 63 404 601 |
| - Autres engagements et comptes de régularisation - passif | -19 535 | -341 |
| - Engagements envers Swiss Life SA | -847 445 | -3 994 435 |
| - Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance | -1 264 171 | -877 634 |
| - Fonds libres des œuvres de prévoyance | -582 645 | -560 000 |
| - Réserve mathématique Assurance épargne | 5 973 992 | 9 260 917 |
| | 3 260 196 | 3 828 508 |
| TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE | 97 319 385 | 67 233 109 |
| - Capitaux de prévoyance des assurés actifs | 91 296 999 | 57 930 923 |
| - Réserve mathématique Assurance épargne | 5 973 992 | 9 260 917 |
| | 97 270 992 | 67 191 840 |
| TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE | 97 270 992 | 67 191 840 |
| DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12. | 100,05% | 100,06% |

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2019. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. La fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir parmi différentes stratégies de placement. Dans cette optique, elle sélectionne un ou plusieurs placements collectifs qui proposent différents profils de risque et de rendement. Il convient de tenir compte du profil de risque de la personne assurée pour chaque décision de placement.

Les capitaux des personnes assurées sont investis exclusivement dans les placements collectifs de la Fondation de placement Swiss Life sélectionnés par le conseil de fondation. Les personnes assurées peuvent changer de placement collectif quand elles le souhaitent. Si leur fortune se monte à moins de 500 francs, elle est détenue en liquidités. En cas de fortes perturbations sur les marchés, le conseil de fondation peut intervenir dans les décisions de placement de la personne assurée.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Présentation des placements par catégorie

| CATÉGORIE DE PLACEMENT | en CHF | en % | en % | en CHF |
|---|-------------------|----------------|---------------|-------------------|
| | 31.12.2019 | Actuellement | Delta | 31.12.2018 |
| Liquidités | 7 743 036 | 8,53% | -6,80% | 8 308 272 |
| BVG-Mix 15 | 13 030 109 | 14,35% | 85,59% | 7 020 869 |
| BVG-Mix 25 | 25 695 383 | 28,29% | 11,27% | 23 092 285 |
| BVG-Mix 35 | 24 526 324 | 27,00% | 90,75% | 12 857 534 |
| BVG-Mix 45 | 15 115 726 | 16,64% | 49,08% | 10 139 548 |
| BVG-Mix 75 | 2 576 438 | 2,84% | - | - |
| Obl. Global Enterprises Short Term (couvertes en CHF) | 2 135 327 | 2,35% | 729,31% | 257 483 |
| TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS | 90 822 343 | 100,00% | 47,26% | 61 675 991 |

VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

Les portefeuilles des œuvres de prévoyance peuvent comprendre des investissements directs ou indirects dans des produits dérivés par le biais d'instruments de placement collectifs. En 2019, aucun produit dérivé n'a été utilisé. En 2019, il n'a pas non plus été recouru au securities lending. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2019.

VI.4 Explication relative au résultat net des titres

| CATÉGORIE DE PLACEMENT | Réalisé | De façon latente | en CHF | en % | en CHF | Performance en % |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|------------------|
| | | | 31.12.2019 | Actuellement | 31.12.2018 | 31.12.2019 |
| BVG-Mix 15 | 16 261 | 672 323 | 688 584 | 10,70% | -109 210 | 7,10% |
| BVG-Mix 25 | 588 990 | 1 727 528 | 2 316 517 | 35,99% | -637 313 | 9,46% |
| BVG-Mix 35 | 171 748 | 1 541 085 | 1 712 833 | 26,61% | -455 800 | 11,47% |
| BVG-Mix 45 | 354 985 | 1 281 091 | 1 636 076 | 25,42% | -453 209 | 13,89% |
| BVG-Mix 75 | - | 78 045 | 78 045 | 1,21% | - | 20,47% |
| Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF) | 165 | 3 774 | 3 939 | 0,06% | -3 216 | 1,22% |
| TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS | 1 132 148 | 5 303 846 | 6 435 994 | 100,00% | -1 658 748 | |

VI.5 Explication relative au frais de gestion de fortune

| Placements | en CHF |
|--|------------|
| | 31.12.2019 |
| Total des placements aux valeurs du marché | 90 822 343 |
| dont: | |
| Placements transparents | 90 822 343 |
| Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2 | - |
| Taux de transparence en matière de frais | 100% |
| Frais de gestion de la fortune | en CHF |
| | 31.12.2019 |
| Frais de gestion de fortune directement comptabilisés | - |
| Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs | 490 328 |
| Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation | 490 328 |
| En % des placements offrant la transparence des frais | 0,54% |

VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau de l'œuvres de prévoyance

| En CHF | 2019 | 2018 |
|---|------------------|----------|
| ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01. | 877 634 | 86 340 |
| Versements en cas de reprise de contrats | 620 218 | 934 874 |
| TOTAL AUGMENTATIONS | 620 218 | 934 874 |
| Diminution pour le paiement de cotisations | -233 680 | -143 580 |
| TOTAL DIMINUTIONS | -233 680 | -143 580 |
| ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12. | 1 264 171 | 877 634 |

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution /constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA.

La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

Par courrier du 6 janvier 2020, l'autorité de surveillance compétente a pris connaissance des rapports remis pour l'exercice 2018, les a vérifiés et assortis de commentaires ou de prescriptions. Ces remarques ou prescriptions ont en partie été mises en application dans les présents comptes annuels. Concernant la mise en œuvre des autres points, la gérance est en pourparlers avec l'autorité de surveillance.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Événements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 30 avril 2020

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider
Président

Ivy Klein
Représentante de la gérante

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest
Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life Invest, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

A blue ink signature of Claudio Notter on a white background with a red Swiss cross logo in the top right corner.

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A blue ink signature of Michel Weidmann on a white background with a red Swiss cross logo in the top right corner.

Michel Weidmann
Expert-réviseur

Zürich, le 30 avril 2020

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2020

Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich

Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com